



**Au cours de la soirée, les enfants ne devraient JAMAIS :**

- entrer dans la maison ou dans la voiture d'un inconnu;
- suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied.

**Automobilistes, un appel à la vigilance**

Les policiers demandent la collaboration des automobilistes qui devront être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite dans les zones résidentielles, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

**Principe de prudence**

Rappelons que le Principe de prudence a été introduit au Code de la sécurité routière en avril dernier. Ce principe s'adresse à l'ensemble des usagers de la route et prévoit entre autres que chaque usager de la route doit agir avec prudence et respect, surtout envers le plus vulnérable que lui, lorsqu'il circule sur le réseau routier. Les usagers vulnérables sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur sécurité.

Pour plus d'informations concernant les règles de sécurité et pour tester vos connaissances sur la sécurité pour le soir de l'Halloween, nous vous invitons à faire le [test](#) qui est accessible sur le site Internet de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Joyeuse Halloween à tous et à toutes!

-30-

**Information :**

**Service des communications**

Sûreté du Québec  
Région Mauricie-Lanaudière  
819 379-7195  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



@sureteduquebec



[www.facebook.com/policesureteduquebec/](http://www.facebook.com/policesureteduquebec/)